

Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

Dossier: L'expérimentation animale remise en question

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ehrensperger, Elisabeth
Flückiger, Bernadette
Magnin, Chloé
Rohrer, Linda
Ziehli, Karel
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Ehrensperger, Elisabeth; Flückiger, Bernadette; Magnin, Chloé; Rohrer, Linda; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: L'expérimentation animale remise en question , 2000 - 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 09.05.2025.

Sommaire

Tierversuchsstatistik	1
l'avenir de la Fondation Recherche 3R et des méthodes de substitution à l'expérimentation animale.	1
Initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»	
Interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères (lv. pa. 18.491)	2
«Ja zum Tier- und Menschenversuchsverbot – Ja zu Forschungswegen mit Impulsen für Sicherheit und Fortschritt». Volksinitiative	3
Lancement d'un programme national de recherche sur la thématique « animaux, recherche et société »	6
Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R (lv.pa. 21.426)	7
Comment empêcher la souffrance et la mise à mort de centaines de milliers d'animaux de laboratoire ? (Po. 22.3612)	7
Une série de motions en lien avec le bien-être animal ont été classées	8

Abréviations

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
EU	Europäische Union
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
NFP	Nationales Forschungsprogramm
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
gfs.bern	Forschungsinstitut gfs.bern
STS	Schweizer Tierschutz

CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
UE	Union européenne
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
PNR	Programme national de recherche
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
gfs.bern	Institut de recherche gfs.bern
PSA	Protection suisse des animaux

Tierversuchsstatistik

PETITION / REQUÊTE / PLAINTES
DATE: 24.03.2000
ELISABETH EHRENSPERGER

Recherche

National- und Ständerat überwiesen eine Petition der Ligue suisse contre la vivisection und des Verbands Tierschutz-Organisationen Schweiz zur Kenntnisnahme an den Bundesrat. Die Petition fordert ein **Verbot von Leiden und Schmerzen bei Tierversuchen des Schweregrades 3**. Zum 16. Mal in Folge war 1999 die Zahl der in bewilligungspflichtigen Versuchen eingesetzten Tiere zurückgegangen. Gegenüber dem Vorjahr waren es mit 445'682 Tieren 1.5 Prozent weniger und fast 80 Prozent weniger als 1983. Rund 70 Prozent der Tiere wurden in der Industrie, ein Viertel an Hochschulen und Spitälern verwendet. ¹

ÉTUDES / STATISTIQUES
DATE: 22.09.2001
ELISABETH EHRENSPERGER

Zum 17. Mal in Folge wies die **Tierversuchsstatistik** für das Jahr 2000 mit 423'127 Versuchstieren eine Abnahme aus. Die Zahl der in bewilligungspflichtigen Versuchen eingesetzten Tiere war demnach im Vergleich zum Vorjahr um 5.1 Prozent und gegenüber dem Jahr 1983 um 79 Prozent gesunken. Auch im Jahr 2000 war es zu keinem Einsatz von Tieren für Kosmetika und Haushaltsstoffe gekommen. ²

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 20.12.2007
LINDA ROHRER

Eine parlamentarische Initiative Graf (gp, BL) wollte **mittel- und schwerbelastende Tierversuche an Primaten verbieten**. Die Initiative hatte die Ergänzung des Tierschutzgesetzes mit zwei neuen Artikeln zum Ziel. Tierversuche der Schweregrade eins, zwei und drei an grossen Menschenaffen und solche mit Schweregrad zwei und drei an allen Primaten sollten verboten werden. Der Nationalrat beschloss, der Initiative keine Folge zu leisten. ³

I'avenir de la Fondation Recherche 3R et des méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

Recherche

POSTULAT
DATE: 19.03.2013
GUILLAUME ZUMOFEN

Un postulat de la CSEC-CN a mis en avant la question de **l'avenir de la Fondation Recherche 3R et des méthodes de substitution à l'expérimentation animale**. Cette fondation Recherche 3R entend réduire, réformer et remplacer les tests pratiqués sur les animaux. Sa porte-parole, Maya Graf (verts, BL), a demandé un rapport du Conseil Fédéral présentant les options susceptibles d'encourager les institutions et les chercheurs qui reçoivent des subventions publiques à appliquer les méthodes de substitution mises en avant par la fondation 3R. En effet, environ un tiers des animaux utilisés à des fins expérimentales en 2011 l'étaient dans le cadre de recherches subventionnées par l'Etat. La fondation espérait donc un soutien financier de l'Etat, permettant d'améliorer l'information du public et des acteurs concernés et permettant de soutenir de nouveaux projets de recherche allant dans son sens. Déposé au Conseil national, ce postulat a été adopté. ⁴

Initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

La chancellerie fédérale valide, lors de l'examen préliminaire, l'Initiative populaire fédérale «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès» lancée par un comité indépendant provenant de Suisse orientale. L'initiative demande une interdiction de l'expérimentation animale et humaine, si celle-ci n'est pas «dans l'intérêt global et prépondérant du sujet (animal ou humain) concerné». Le comité d'initiative souhaite, de plus, une interdiction de l'importation et de l'exportation de tout produit découlant de telles expérimentations. Les arguments exposés sont clairs: ils souhaitent mettre un terme à ces expérimentations, vues comme criminelles, les animaux ressentant la douleur. D'autres techniques font leurs preuves, telles que l'utilisation d'organoïdes, des organes miniatures cultivés grâce à des cellules souches.

Des initiatives similaires ont, par le passé, déjà été présentées à la population, que ce soit en 1985 avec l'initiative lancée par l'emblématique Franz Weber «Pour la suppression de la vivisection» (qui récoltera 70.5% de non dans les urnes), en 1992 avec l'initiative «Pour une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux» (rejetée par 56.4% du corps électoral) ou encore en 1993 avec l'initiative «Pour l'abolition des expériences sur les animaux» (rejetée par plus de 70% des votants et votantes).

Le comité d'initiative et ses soutiens ont jusqu'au 3 avril 2019 pour récolter les 100'000 paraphes nécessaires afin de soumettre le texte au vote des citoyens et citoyennes.⁵

L'Initiative populaire fédérale 'Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès' a abouti. 123'640 signatures ont été validées par la Chancellerie fédérale. C'est dans les cantons de Zurich et Vaud que la récolte a été la plus prolifique, avec respectivement 28'103 et 25'257 paraphes obtenus.

Cette initiative fait des remous même au sein de certaines organisations de protection des animaux. Ainsi en est-il de la PSA, dont le directeur, Heinz Lienhard a indiqué qu'elle allait trop loin. Les milieux de la recherche s'opposent, eux, fermement à ce texte, les laboratoires ayant besoin d'animaux pour continuer à faire de la recherche. Il faut savoir que 617'000 animaux ont été utilisés en 2017 à cet effet, mais que les conditions qui sont soumises aux chercheurs et chercheuses pour l'utilisation d'animaux sont plus strictes que dans d'autres pays.

Ces conditions d'autorisation ne vont, pourtant, pas assez loin pour Maya Graf (verts, BL), qui a, par ailleurs, déposé une initiative parlementaire sur le sujet. Pour la députée verte, l'argent du contribuable ne devrait pas servir à financer des projets de recherche impliquant des animaux, mais bien plus à promouvoir d'autres formes de recherche. A cela appartient le principe des «trois R» de la recherche, à savoir «Replace» (remplacer), «Refine» (affiner) et «Reduce» (réduire). D'autres technologies permettent, en effet, d'utiliser bien moins d'animaux pour des résultats similaires, voire meilleurs. En fait partie l'exemple des cultures de cellules humaines reproduisant à un format miniature certains organes humains sur lesquels il est possible de mener des expérimentations. Ces techniques de substitution ne sont, toutefois, pas encore applicables à l'étude de maladies plus complexes impactant l'entier de l'organisme, mais représentent, pour les milieux de protection des animaux, un début de solution.⁶

Interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères (lv. pa. 18.491)

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

La conseillère nationale Maya Graf (verts, BL) a déposé une initiative parlementaire visant à **interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères**. Il est entendu par-là des contraintes amenant à de grandes douleurs ou des douleurs persistant sur la durée. L'élue verte estime que ces expérimentations n'ont pas lieu d'être lorsque l'on sait que des alternatives existent. Elle cite notamment le principe 3R (réduction, réforme et remplacement de l'expérimentation animale) qui pourrait être une voie vers une réduction de la souffrance animale.

La CSEC-CN, chargée de statuer sur cette initiative, s'est montrée sensible aux efforts à entreprendre afin de réduire la souffrance animale due aux expérimentations. Néanmoins, une majorité de celle-ci (17 voix contre 8) a considéré que la proposition

formulée par l'élue verte allait trop loin et entraverait de manière trop radicale le monde de la recherche. Une minorité s'est toutefois dégagée pour soutenir le texte, estimant que dans le cadre des expérimentations de niveau 3 (les plus douloureuses) la contrainte subie par les animaux ne sont que rarement en adéquation avec le gain réel de savoir.

Lors des débats en chambre, Maya Graf a tenu à rappeler que le nombre d'animaux concernés par sa proposition se situait entre 15'000 à 17'000 par année; autant d'animaux qui n'auraient plus à souffrir pour des expérimentations dont l'utilité est, par ailleurs, remise en question par la parlementaire bâloise. Se basant sur une étude, celle-ci affirme que seuls 10% des expérimentations animales aboutiraient à des thérapies et médicaments. Soutenant la proposition de sa collègue, Irène Kälin (verts, AG) a ajouté que les sondages tendent à montrer un certain scepticisme de la population vis-à-vis des expérimentations animales. Pour la commission, Alice Glauser-Zufferey (udc, VD), a argumenté que la loi actuelle est suffisamment restrictive pour permettre de réduire un maximum la souffrance animale, seuls 2.8 pourcent des animaux subissant des contraintes sévères. De plus, elle a rappelé que la Confédération soutient, d'ores et déjà, la recherche basée sur le principe 3R. Le Conseil national a suivi la majorité de la commission par 114 voix contre 60 et 4 abstentions, mettant un terme à cette initiative parlementaire.⁷

«Ja zum Tier- und Menschenversuchsverbot – Ja zu Forschungswegen mit Impulsen für Sicherheit und Fortschritt». Volksinitiative

Recherche

Im März 2019 wurde die Volksinitiative «Ja zum Tier- und Menschenversuchsverbot – Ja zu Forschungswegen mit Impulsen für Sicherheit und Fortschritt» mit 123'640 gültigen Unterschriften eingereicht. Die Initiative forderte ein Ende aller Tier- und Menschenversuche in der Schweiz. Ausserdem dürften mit Annahme der Initiative auch keine Produkte (u.a. Medikamente) importiert werden, die unter Verwendung von Tierversuchen entwickelt wurden.

Im Dezember 2019 entschied der Bundesrat, die Initiative zur Ablehnung zu empfehlen und ihr weder einen direkten noch einen indirekten Gegenvorschlag entgegenzustellen. Dem Bundesrat ging die Initiative zu weit. Er erachtete das geltende Recht einerseits als ausreichend, um Mensch und Tier in der wissenschaftlichen Forschung gut zu schützen. Andererseits seien die Grundlagenforschung sowie die Prüfung von pharmazeutischen und chemischen Produkten teilweise heute noch auf Tierversuche angewiesen. Eine Annahme der Initiative hätte gemäss Bundesrat zur Folge, dass die Versorgung mit Medikamenten nur noch beschränkt sichergestellt werden könnte. Die Schweizer Bevölkerung könnte zudem aufgrund des Importverbots nicht mehr von wissenschaftlichen Entwicklungen im Ausland profitieren. Das weitgehende Import- und Handelsverbot sei schliesslich auch nicht mit internationalen Verpflichtungen und Verträgen der Schweiz, etwa mit der EU, zu vereinbaren.⁸

La CSEC-CN ne veut pas de l'initiative «sur l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine». A l'unanimité, la commission a estimé que les demandes formulées par le comité d'initiative allaient trop loin et porteraient atteinte à la santé de la population, à l'économie ainsi qu'au pôle de recherche suisse. Tant l'idée d'un contre-projet direct que celle d'un contre-projet indirect ont été rejetées (respectivement par 15 voix contre 9 et par 13 voix contre 10 et 1 abstention). Ces décisions ont été prises après une série d'auditions d'associations et d'institutions concernées par l'expérimentation animale.⁹

L'initiative pour une interdiction de l'expérimentation animale n'a trouvé aucun relais au sein de la Bundesbern, les deux chambres proposant à l'unanimité (42 voix et 2 absentions dans la chambre haute, 195 voix sans abstention dans la chambre basse) de rejeter ce texte qui sera soumis au corps électoral. Pour rappel, le comité d'initiative veut qu'une interdiction générale de l'expérimentation animale et humaine soit inscrite dans la Constitution fédérale, si celle-ci n'est pas «dans l'intérêt global et prépondérant du sujet (animal ou humain) concerné». Il serait également interdit

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 13.12.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 14.08.2020
KAREL ZIEHLI

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 18.06.2021
KAREL ZIEHLI

d'importer ou d'exporter des produits issus de telles expérimentations.

Au Conseil national, les parlementaires se sont succédés au perchoir, toutes et tous d'accord pour dénoncer une initiative allant trop loin et qui menacerait tant l'économie, la santé que les pôles de recherche suisses si elle était appliquée. Des propositions de minorité ont tout de même émergé à gauche et chez les verts/libéraux. Mais tant les deux propositions de renvoi en commission (minorité Python (verts, VD) et minorité Christ (pvl, BS)) pour l'élaboration d'un contre-projet indirect pour réduire l'expérimentation animale là où cela est possible – notamment par un soutien plus important de la recherche 3R – que la proposition d'élaboration d'un contre-projet direct (minorité Schneider (verts, ZH)) ont été balayées par les élu.e.s; la minorité Python par 81 voix contre 110 et 1 abstention, la minorité Christ par 85 voix contre 106 et 1 abstention, et la minorité Schneider par 139 voix contre 44 et 11 abstentions.

A noter que le centre de compétence pour la recherche 3R (remplacer, réduire et réformer) va bénéficier d'un soutien accru de la part de la Confédération ces quatre prochaines années, ce qui peut être interprété, d'après le ministre de la santé, Alain Berset, comme un contre-projet indirect. Ce dernier n'a pas hésité à critiquer une initiative qui aurait des conséquences sur l'accès aux diverses thérapies, médicaments et traitements, prenant l'exemple de la recherche sur les vaccins contre le Covid-19.¹⁰

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 13.02.2022
KAREL ZIEHLI

C'est **sans grande surprise** – au vu du manque de soutien politique – que **le corps électoral a massivement rejeté l'initiative contre l'expérimentation animale et humaine**. Cette initiative, défendue par un comité antispéciste, avait peu de chance d'aboutir, comme admis par les initiant.e.s eux-mêmes. L'une des têtes pensantes du texte, Renato Werndli, l'affirmait sans ambages dans les médias quelques semaines avant la date fatidique : «Die Initiative wird nicht durchkommen». Il est vrai que les sondages menés tant par l'institut gfs.bern que par l'institut Leewas n'ont jamais donné l'initiative gagnante, alors qu'en général, les initiatives bénéficient d'une certaine sympathie en début de campagne. Un peu plus d'un mois avant la votation, le sondage Leewas ne donnait que 34 pour cent au Oui. Le sondage gfs.bern était, quant à lui, plus généreux dans son appréciation, révélant que 48 pour cent de la population s'y opposerait, tandis que 45 pour cent se prononceraient en faveur ou plutôt en faveur du texte. Pour la NZZ, le fort soutien révélé par ce sondage aurait pu aboutir à une grosse surprise dans les urnes, alors que les questions entourant notre rapport aux animaux ont connu des évolutions fondamentales ces 50 dernières années. Qui, aujourd'hui, remettrait en question le principe de dignité animale, inscrit depuis 1992 dans la Constitution ? Qui continuerait à considérer les animaux au même titre que des objets dans le droit, comme ce fut le cas jusqu'au début des années 2000 ? Comme l'a relaté la NZZ, ce n'est qu'en 2003 que les animaux ont obtenu le statut juridique d'êtres vivants capables de ressentir et de souffrir. Pour l'historien de la médecine Vincent Barras, il est important de regarder en arrière pour comprendre ces évolutions sociétales et «pour réfléchir à nos pratiques aujourd'hui». L'historien fait d'ailleurs le pari que «des situations qui nous semblent normales aujourd'hui apparaîtront comme scandaleuses à l'avenir». Cette posture est également partagée par le professeur de philosophie Markus Wild, ce dernier faisant toutefois référence aux animaux dans l'agriculture. A cet égard, une autre initiative populaire touchant au bien-être animal dans les élevages sera bientôt soumise au corps électoral.

A quelques jours de la votation, le soutien s'était effondré dans les sondages, seules 18 pour cent des personnes interrogées par l'institut Leewas affirmant vouloir voter oui ou plutôt oui au texte. Dans le sondage de gfs.bern, 68 pour cent des sondé.e.s se disaient opposé.e.s à l'initiative. Deux arguments ont été particulièrement prédominants pour expliquer ce manque de soutien : d'une part, la législation suisse en la matière, considérée comme suffisamment stricte, et d'autre part, le manque d'alternatives à l'expérimentation animale. Ces deux aspects ont également été traités en long et en large par les médias. Concernant le premier argument, les autorités ont loué une loi bien plus exigeante qu'à l'étranger. Depuis les années 1980, le nombre d'animaux utilisés pour les expérimentations a drastiquement chuté, bien que leur nombre se soit récemment stabilisé autour des 550'000 par an. Cette baisse serait principalement due aux avancées dans le domaine des cultures de cellules, permettant de se passer d'animaux lors de certaines expérimentations. De plus, la législation suisse rend obligatoire toute demande de tests sur des animaux. Ces autorisations sont délivrées à condition qu'il soit démontré qu'aucune méthode alternative n'existe et que les souffrances endurées par les animaux sont justifiées au vu de l'utilité pour la société. Ce sont des commissions cantonales indépendantes, dans lesquelles siègent, entre autres, des organisations de protection des animaux, qui délivrent les sésames. Lorsqu'on se penche sur la totalité des animaux utilisés, on note que 3.5 pour cent de

ceux-ci ont subi des douleurs importantes (degré 3, soit le grade le plus élevé) – un chiffre en augmentation ces dernières années. L'immense majorité des animaux utilisés sont des souris (346'400 pour l'année 2020), alors que 200 primates et 4600 chiens ont servi à la cause scientifique. Aux fondements de la critique des initiant.e.s – en plus de l'argument éthique – se trouvait le postulat que la plupart des tests effectués sur ces être non-humains ne sont pas répliquables sur l'être humain, les organismes étant trop différents. Il ne serait donc pas utile de passer par des animaux. Les initiant.e.s ont donc réclamé que l'argent aujourd'hui investi dans la recherche animale soit redirigé vers la recherche utilisant des méthodes alternatives.

Ceci nous amène au deuxième aspect relevé par les enquêtes d'opinion, à savoir les alternatives à l'expérimentation animale. Depuis 2020, un programme FNS doté de CHF 20 millions est dédié à la recherche dite 3R, pour «remplacer», «réduire», et «réformer»/«raffiner». La recherche 3R se penche sur toutes les alternatives à l'expérimentation animale : cela va de la modélisation informatique à la culture de cellules et tissus humains. Ainsi, une équipe de recherche de l'Université de Berne a réussi à créer des cellules des voies respiratoires qu'elle a pu utiliser pour différents tests touchant aux infections respiratoires, telles que le Covid-19. Certaines personnes impliquées dans la recherche 3R admettent qu'on s'est trop longtemps focalisé sur les tests sur les animaux, alors que «wir Menschen sind nun mal keine 70-Kilogramm-Ratte» comme le concède Thomas Hartung du Center for Alternatives to Animal Testing in Europe de l'Université de Constance. Un remplacement complet n'est pourtant pas en vue, certaines expérimentations nécessitant de passer par un organisme entier et vivant, avec toute la complexité y associée. Le Centre de compétence 3R a, par ailleurs, pris position contre l'initiative, tout comme l'entier des institutions du monde de la recherche ayant pris officiellement position (swissuniversities, le Conseil des EPF, l'association Médecine Universitaire Suisse, le FNS, etc.).

L'une des critiques émise par les institutions du monde de la recherche serait l'arrêt, de facto, de la médecine et de la recherche. L'initiative aurait comme conséquence l'interdiction de toute importation de médicaments ayant nécessité des expérimentations humaines ou animales pour leur développement – comprenant également les médicaments testés en double aveugle avec des êtres humains. En temps de Covid-19, les médias n'ont pas hésité à rappeler que cela signifierait un arrêt des importations du vaccin contre ce virus ou même des auto-tests tant prisés par la population. Et ce ne sont là que deux exemples parmi une multitude d'autres présentés dans les journaux du pays. L'initiative est, en effet, catégorique dans son propos. Même si l'animal ou l'humain n'a pas souffert, l'interdiction demeurerait, posant des questions éthiques fondamentales. Cette radicalité a même poussé la Protection suisse des animaux (PSA) à prendre position contre le texte. Mais, pour les initiant.e.s, cette votation a été l'occasion de susciter un débat de société sur notre rapport aux animaux et plus spécifiquement sur leur rôle dans la recherche scientifique.

Renato Werndli, du comité d'initiative, exerce notamment comme médecin généraliste dans le premier cabinet végétalien du pays. Son combat ne provient pas d'un amour inconditionnel pour les animaux, puisqu'il avoue par ailleurs en avoir plutôt peur. Ses convictions sont basées sur une morale antispéciste considérant immoral de manger des animaux ou de les utiliser pour les humains – l'expérimentation animale s'apparentant donc à un crime. Cette posture éthique a été combattue avec véhémence par le corps médical qui estime, à l'image du Professeur Burkhard Ludwig, qu'il serait au contraire éthiquement injustifiable d'empêcher à des patient.e.s l'accès à des thérapies existantes.

Parmi le comité d'initiative, plusieurs membres ont été pointés du doigt pour leur accointance ou leur engagement contre les mesures mises en place durant la pandémie de Covid-19 et leurs prises de position complotistes. C'est ainsi que le paysan bio et député au parlement cantonal de Zurich, Urs Hans, dénonçait en conférence de presse l'expérimentation mondiale sur les humains ayant cours avec la vaccination contre le Covid-19, avec à côté de lui Renato Werndli, trois fois vacciné et fervent défenseur des fondements de la médecine moderne. Selon ce dernier, ces divergences de points de vue n'ont, pour autant, pas porté atteinte au bon déroulement de la campagne. A ce sujet, les soutiens romands à l'initiative ont déploré le manque d'organisation du comité d'initiative, qui aurait entrepris les choses qu'au dernier moment dans la partie francophone du pays.

Au final, le texte a été refusé **par 79.1 pour cent** du corps électoral, le refus le plus net étant localisé à Obwald (83.4%) et celui le moins net au Tessin (68.5%). Ces résultats ont réjoui le comité opposé au texte, Andrea Gmür-Schönenberger (centre, LU) estimant que cela renforçait «la recherche en Suisse ainsi que l'approvisionnement en soins». De nombreux opposant.e.s ont toutefois souligné la nécessité d'encourager la

recherche 3R, à l'image de l'association de l'industrie pharmaceutique Interpharma.

Bien que l'initiative ait été rejetée, la motivation de Renato Werndli ne s'en est pas trouvée affectée. Il déclarait, avant la votation, qu'il relancerait une initiative si celle-ci venait à être rejetée. C'était la quatrième fois que la Suisse votait sur ce sujet (après les votations en 1985, 1992, et 1993). Nul doute que ce ne fut pas l'ultime fois, au vu du débat entourant notre rapport aux animaux. Du côté du Parlement, plusieurs député.e.s cherchent à faire bouger les choses dans le domaine de la recherche. La Bâloise Katja Christ (pvl) a ainsi déposé un texte pour que les moyens alloués à la recherche 3R soient augmentés. Meret Schneider (vert-e-s, ZH) a, de son côté, annoncé vouloir déposer une série d'interventions pour limiter le nombre d'expérimentations impliquant des souffrances de degré 3 (le grade le plus élevé). Elle souhaite également interdire les expérimentations sur les primates.

Résonnant avec les doléances de la députée verte, une autre initiative – celle-ci cantonale – a, en partie, volé la vedette à l'initiative contre l'expérimentation animale et humaine; une initiative considérée par beaucoup comme bien plus bouleversante symboliquement et éthiquement parlant. La population bâloise était, en effet, amenée à voter sur l'octroi de droits fondamentaux aux primates, ce qui aurait été révolutionnaire dans l'ordre juridique que nous connaissons. Alors qu'elle était soutenue par le PS et les Vert-e-s – qui représentent 45 pour cent de l'électorat de Bâle-Ville – l'initiative n'a récolté le soutien que d'un quart de la population, ce qui demeure toutefois plus que le soutien accordé à l'initiative sur l'interdiction de l'expérimentation animale.

Votation du 13 février 2022

Participation: 44.20%

Oui: 499 485 (20.86%) / Cantons: 0

Non: 1 895 061 (79.14%) / Cantons: 20 6/2

Consignes de vote:

– Oui: DS, Kleinere Tierschutzorganisation, Gruppe für Innerrhoden

– Non: UDF, PEV, PLR, PVL, Vert-e-s, PS, Centre, UDC, FMH, scienceindustries, swissuniversities, Schweizer Tierschutz, pharmaSuisse

– Liberté de vote: – ¹¹

Lancement d'un programme national de recherche sur la thématique « animaux, recherche et société »

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

Le Conseil fédéral a annoncé le **lancement d'un programme national de recherche (PNR) sur la thématique «Advancing 3R – animaux, recherche et société»**. Ce programme, doté de CHF 20 millions, durera 5 ans et se penchera, en particulier, sur les mesures permettant de réduire le nombre d'expérimentations animales dans la recherche scientifique, d'en améliorer la conception et d'élaborer des «principes de base pour les aspects éthiques et sociétaux dans ce domaine». Les recherches entreprises dans le cadre de ce PNR iront dans trois directions : premièrement, l'innovation, afin d'améliorer le principe 3R (à savoir, "remplacement", "réduction" et "raffinement" des expérimentations animales), deuxièmement, l'implémentation concrète des mesures préconisées par la recherche 3R, et troisièmement, les questions éthiques et sociétales liées à l'utilisation des animaux dans la recherche. Le principe 3R a plusieurs fois été traité au sein des chambres fédérales, notamment dans le cadre de l'initiative contre l'expérimentation animale. ¹²

AUTRE

DATE: 03.02.2021
KAREL ZIEHLI

Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R (lv.pa. 21.426)

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 05.11.2021
KAREL ZIEHLI

L'encouragement de la recherche 3R obtient le soutien de la CSEC-CN, la commission se positionnant par 15 voix contre 10 en faveur de l'initiative parlementaire Christ (pvl, BS). Celle-ci veut augmenter les moyens à disposition de la recherche qui vise à réduire, réformer et remplacer les tests pratiqués sur les animaux (le principe dit des 3R). La commission s'était déjà positionnée en faveur d'un tel renforcement dans le cadre de l'examen du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (BRG 20.028). La CSEC-CN a profité du lancement du programme national de recherche 79 «Advancing 3R – animaux, recherche et société» pour auditionner des expert.e.s du domaine.¹³

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 18.10.2022
KAREL ZIEHLI

C'est par 7 voix contre 4 (1 abstention) que la CSEC-CE a décidé de soutenir l'initiative parlementaire Christ (pvl, BS) visant à **davantage encourager la recherche 3R**. Avant de prendre cette décision, la commission a auditionné un certain nombre d'acteurs touchés par cette question. La commission du Conseil national est donc chargée d'élaborer un projet de loi, afin que la recherche 3R (Replace, Reduce, Refine) soit renforcée et offre ainsi des alternatives à l'expérimentation animale.¹⁴

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 28.03.2025
KAREL ZIEHLI

Après avoir pris la décision de prolonger de deux ans le délai de traitement de l'initiative parlementaire Christ (pvl, BS) sur la **recherche 3R** – décision confirmée par 123 voix contre 63 et une abstention par la chambre basse – la **CSEC-CN** a décidé, par 13 voix contre 12, d'instituer une **sous-commission** chargée d'**élaborer un projet** concrétisant l'initiative.¹⁵

Comment empêcher la souffrance et la mise à mort de centaines de milliers d'animaux de laboratoire ? (Po. 22.3612)

Agriculture

POSTULAT
DATE: 13.09.2022
CHLOÉ MAGNIN

Comment empêcher la souffrance et la mise à mort de centaines de milliers d'animaux de laboratoire ? Telle est la question posée par le postulat de Maya Graf (verts, BL). Cette demande d'analyse s'inscrit dans la suite des discussions concernant le rejet de l'initiative contre l'expérimentation animale portée aux urnes en 2022. En effet, bien que la majorité des politicien.ne.s n'ait pas soutenu ce projet, il a été assuré, durant les débats, que des changements seraient faits afin d'améliorer la situation actuelle. De ce fait, la conseillère aux États Graf s'attaque à la problématique avec deux points sur son agenda. Premièrement, elle souhaite réduire le nombre d'animaux tués dans le cadre d'expériences scientifiques de manière durable et deuxièmement, elle aimerait savoir comment les statistiques concernant le nombre d'animaux de laboratoire peuvent être transmises de manière plus explicite. La recommandation de vote du Conseil fédéral, soit le rejet du postulat, a été fortement critiquée par Maya Graf lors de la discussion parlementaire. En effet, elle a qualifié cette réponse d'insatisfaisante.

Alain Berset a, ensuite, pris la parole au nom du Conseil fédéral. Il a commencé par clarifier que, dans un contexte scientifique, il était inévitable que des animaux soient, en fin de compte, quelquefois incompatibles avec le projet prévu. Par exemple, il a évoqué que parfois, il était nécessaire que l'animal soit d'un sexe particulier pour la réussite de l'expérience. Dans ce cas, plus d'animaux que le stricte nombre nécessaire sont élevés pour que les critères soient assurément remplis.

Concernant la première demande du postulat, soit de savoir comment il serait possible de réduire le nombre d'animaux tués, le Conseil fédéral a nommé plusieurs projets en cours traitant de la problématique. L'un d'entre eux est le Swiss 3R Competence Centre (3RCC). Une première version de ce projet est déjà disponible et permet d'aider les scientifiques à améliorer la planification et l'organisation de leurs expériences. De plus,

Animatch, une plateforme sur laquelle des scientifiques mettent à la disposition d'autres scientifiques des animaux qui ne remplissent pas les critères de leur expérience, a été lancée au niveau de l'Union Européenne (UE). Ce projet est aussi appliqué en Suisse à titre volontaire.

Le dernier projet mentionné par le conseiller fédéral lors des débats parlementaires est le Rehoming. Il a été initié par l'Université de Zurich et vise à replacer des rats de laboratoire, qui n'ont pas été génétiquement modifiés, chez des particuliers. Plusieurs universités suisses participent régulièrement à ce projet et permettent de replacer environ 200 animaux par an.

Concernant le deuxième point, il a été affirmé que les statistiques étaient actuellement déjà transparentes et de bonne qualité. Certes, le chiffre que le postulat demande n'est pas directement exprimé, mais il peut être déduit des informations données. Ainsi, à l'aide d'une soustraction, il est possible de savoir combien d'animaux élevés en animalerie ou importés n'ont pas été utilisés pour la recherche. De plus, le service vétérinaire helvétique analyse actuellement la possibilité de mentionner combien d'animaux qui n'ont pas été sujets à une expérience sont euthanasiés chaque année.

Le Conseil des États a refusé le postulat par 18 voix contre 15. Dix politicien.nes n'ont pas participé et deux se sont abstenus.e.s.¹⁶

Une série de motions en lien avec le bien-être animal ont été classées

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

Une **série de textes en lien avec le bien-être animal ont été classés**, car non traités dans un délai de deux ans par les chambres. Trois objets de la conseillère nationale verte Meret Schneider (ZH) sont concernés : premièrement, la motion 21.3404 pour une interdiction des modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement, deuxièmement, le postulat 21.3406 pour une interdiction d'importation de viande de cheval sans système de traçabilité viable et troisièmement, la motion 21.3405 pour l'instauration de conditions de détention viables pour les animaux de laboratoire si le dispositif de l'essai le permet. Sur le même thème, la motion 21.3363 pour l'instauration d'une commission unique statuant sur les expériences sur animaux de degré 3 de la socialiste Martina Munz (SH) a également connu le même sort. Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter toutes les propositions.¹⁷

AUTRE
DATE: 17.03.2023
KAREL ZIEHLI

1) AB NR, 2000, S. 446; AB SR, 2000, S. 225; NZZ, 30.6.00.

2) NZZ, 14.7.01; BaZ, 16.7.01; NZZ, 22.9.01.

3) AB NR, 2007, Beilagen IV, S. 122 ff.; AB NR, 2007, S. 2054 ff.

4) BO CN, 2013, p.433.

5) FF, 2017, p.5797; AZ, 1.9.17; LZ, 27.9.17; Lib, TG, 4.10.17

6) FF 2019, p. 2977 s; AZ, 18.3.19; LT, TA, 19.3.19; SGT, 8.4.19

7) AB NR, 2019, S. 1872 ff. ; Rapport de la CSEC-CN du 24.05.2019

8) BBI 2020, S. 541 ff.

9) Communiqué de presse de la CSEC-CN du 14.02.2020; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 14.08.2020

10) AB NR, 2021, S.1521 ; AB NR, 2021, S.339; AB SR, 2021, S.470; AB SR, 2021, S.734 ; Blick, 7.6.21; Blick, LT, Lib, 8.6.21

11) Blick, NZZ, 6.1.22; 24H, TA, 7.1.22; NZZ, 8.1.22; AZ, NZZ, 10.1.22; TA, 11.1.22; Exp, 14.1.22; LT, 15.1.22; TA, 18.1.22; NZZ, 19.1.22; 24H, NZZ, TA, 21.1.22; LT, Lib, SGT, 22.1.22; WOZ, 27.1.22; CdT, 28.1.22; Blick, 29.1.22; So-Bli, 30.1.22; 24H, NZZ, SGT, TZ, 31.1.22; TA, TG, 1.2.22; 24H, CdT, TA, 2.2.22; NZZ, 3.2.22; SGT, TA, 4.2.22; LT, NZZ, 5.2.22; LT, 7.2.22; NZZ, 8.2.22; Blick, CdT, Exp, LT, NZZ, SGT, TA, 14.2.22

12) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 3.2.21

13) Communiqué de presse de la CSEC-CN du 05.11.2021; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 15.10.2021

14) Communiqué de presse de la CSEC-CE du 18.10.22

15) AB NR, 2024, S.2543 f. ; Communiqué de presse CSEC-CN du 28.3.25; Rapport CSEC-CN 24.10.24

16) BO, CE, 2022, p.686-688

17) Mo. 21.3363; Mo. 21.3404; Mo. 21.3405; Po. 21.3406